



Bureau d’Ethique et de Déontologie Administratives

Les conflits d’intérêts dans le secteur public

ULB
CERAP

27 octobre 2010

Henri Nicolas



Un intérêt croissant

- ⇒ La non gestion ou la gestion inadéquate des conflits d'intérêts est de nature à affaiblir la confiance du citoyen dans les institutions publiques
- ⇒ Secteur public → impartialité, objectivité, égalité de traitement du citoyen, demande du citoyen
- ⇒ Secteur privé → protection des « share holders » (confusion des fonctions d'audit, consultance, agences de contrôle trop proches de l'unité contrôlée,...



Définition (1)

Article 9 du statut des agents de l'Etat

- “ L'agent de l'Etat ne se place pas et ne se laisse pas placer dans une situation de conflits d'intérêts, c'est-à-dire une situation dans laquelle il a par lui-même ou par personne interposée un intérêt personnel susceptible d'influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses fonctions ou de créer la suspicion légitime d'une telle influence”



Définition (2)

- ⇒ Rupture du lien de confiance (l'intérêt privé supplante l'intérêt général)
- ⇒ Cet abus de confiance induit fréquemment des comportements non intègres (faux en écriture, abus de pouvoir dans l'usage des fonds et des moyens de l'Etat...), ce qui est souvent l'anti-chambre de la CORRUPTION
- ⇒ Le CI est légitime (droits civils et constitutionnels) ex. association, ...
Ce qui pose problème, c'est le CI NON RESOLU



- Code pénal ou lois particulières = CI facilement identifiables (faux en écriture, incompatibilités...)
- Les autres CI plus difficilement identifiables en se cachant sous le couvert de la légitimité de l'intérêt privé , du respect de la vie privée ou de l'absence de disposition légale (je n'ai rien fait d'illégal!)
- Question : l'agent a-t-il des intérêts privés d'une nature relevante ou pertinente par rapport à sa mission publique?



Conflit d'intérêt

- 1) Réel → il y a actuellement des faits relevant
ou pertinents
- 2) Apparent → il semble y avoir de tels faits mais
une enquête complémentaire est nécessaire
pour le déterminer
- 3) Potentiel → de tels faits sont possibles dans le
futur



Zones à risques des conflits d'intérêts

- ⇒ Risques propres à chaque organisation (analyse de risque)
- ⇒ Risques communs :

A) Cumuls d'activités (art. 12 du Statut)

- Dignité de la fonction et le conflit d'intérêt
- Incompatibilité légale (Finances/Casino)
- Publication au M.B. (liste des administrateurs, pouvoir signature, mandataires...)
- Caractère de "connexité" de "proximité" entre les deux activités?
- Risque de confusion de fonctions Ex: expert immobilier/cadastre



Cumuls d'activités (art. 12 du Statut) suite

- Possibilité de bénéficier de "l'aura" du "patronage" d'une instance publique?
- Les valeurs sous-jacentes ne sont-elles pas en contradiction avec celles contenues dans le plan de mangement
- Impact sur les collègues, fournisseurs, le public
- Rémunération pécuniaire ou non pécuniaire
- Gratuité ?
- But poursuivi par l'agent (argent, renommée scientifique, passage dans le secteur privé)
- Usage des ressources physiques ou humaines de l'Etat
- Congés politiques +activités inhérentes à la fonction



B. Informations internes privilégiées

- Contrôle interne \Rightarrow protéger les données et actifs sensibles
- Limitations de l'accès aux informations sensibles ou stricts besoins du service (informations personnels, commerciales, fiscales et réglementaires, poursuites judiciaires et enquêtes)



C. Marchés et subventions

- Art 10 de la loi de 1993 : 2 présomptions (parenté et propriété) + information si détention de + de 5 % Capital
- Circulaire (double déclaration) MB du 21 juin 2010
- Mise à la disposition du cadre auprès des candidats et des soumissionnaires
- Subvention : queue de subside \Rightarrow achat \Rightarrow non inventarisé \Rightarrow privé



D. Cadeaux

- Statut – Code pénal
- Pourquoi interdire les cadeaux?
- Pourquoi m'offre-t-on un cadeau, à quelle époque, ...
- Impact sur les tiers?
- Combien vaut cet avantage (valeur vénale et symbolique)
- Cadeaux de "Représentation"
→ visibilité/transparence
- Cadeaux à titre privé → peu de visibilité
- Renvoyer un cadeau (caractère libérateur)



E. Familles et communautés

“Entre ma mère et la Justice, je choisis ma mère”
Albert Camus

- ⇒ Parenté
- ⇒ Famille sociale (philosophique, religieuse, sportive, politique, culturelle, sexuelle, ethnique, ...)

Le fait d'appartenir à ces communautés ne suffit pas pour avoir un CI ⇒ faits pertinents et
relevants



F. Autres zones

- Tourniquet
- Pantouflage
- Lobbying
- Partenariat Public-Privé



Questions ?

Henri.nicolas@budget.fed.be

www.budgetfederal.be